

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2081**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Noyers et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 7 février 2011****Décision n° B-2011-2081**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Noyers et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue des Noyers à Lyon 5°, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 1 452 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 172, 175, 177, 183 et 184 de la section BI, et dépendant de la propriété de la Société lyonnaise pour la construction (SLC).

Aux termes du compromis, ladite société céderait ledit terrain, à titre gratuit, libre de toute location ou occupation étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais aux travaux de reconstruction du mur de soutènement au nouvel alignement de la propriété de la SLC, la Communauté urbaine restant propriétaire de cet ouvrage. Ces travaux de soutènement sont estimés à 600 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Noyers à Lyon 5° appartenant à la SLC et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1997, le 25 octobre 2010 pour la somme de 1 590 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

**5° - Le montant** à payer en 2011 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 82, à hauteur de 500 € pour les frais d'acte notarié.

**6° - Le montant** des travaux, estimés à 600 000 € TTC, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.**